

Rapport du jury de la session 2023

Nous tenons à rappeler que le rapport de jury de 2019 reste d'actualité et nous conseillons aux candidats de s'y référer.

En préambule, le jury tient à souligner que l'examen a pour objectif de constituer un vivier de professeurs experts des enseignements en Danse pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. Ces experts ont pour vocation à enseigner dans des établissements accueillants des dispositifs d'enseignement de spécialité art-danse ou d'option art-danse, ils peuvent prétendre à participer aux mouvements spécifiques liés à des postes spécifiques en danse, ils sont également amenés à participer aux jurys d'examens ou de concours et peuvent aussi être sollicités à former d'autres collègues.

S'il contribue à valoriser un parcours professionnel consacré au développement de l'enseignement de la danse en partenariat, l'examen ne peut se réduire à une simple validation d'actions réalisées. L'expérience acquise des candidats dans la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturel doit être mise au service de la construction d'une véritable démarche d'enseignement capable de s'inscrire dans différents contextes et sur l'ensemble du cursus de formation de l'élève, de la maternelle au baccalauréat.

Il est impératif que les candidats, quels que soient leur lieu ou leur discipline d'exercice, démontrent leur aptitude à assumer, en responsabilité, un enseignement optionnel Danse et/ou un enseignement de spécialité Danse (de la connaissance des textes officiels régissant les programmes à la mise en œuvre concrète de séquences d'enseignement en partenariat avec les structures culturelles et les artistes). Si la connaissance des textes officiels est souvent connue des candidats, les mises en œuvre possibles sont souvent méconnues. Il peut y avoir également une méconnaissance des différents partenaires et des leviers à disposition pour mettre en place un tel enseignement.

L'examen¹ est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service inter-académique des examens et des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. **Il n'est pas soumis à notation.**

Pour cette session, huit candidats ont envoyé un rapport dans les délais précisés par l'arrêté fixant les modalités d'organisation de la certification complémentaire.

Sept candidats se sont présentés à l'épreuve. Le jury relève que les disciplines de formation sont variées. Les candidats sont issus des lettres modernes, des arts plastiques, des sciences de la vie et de la terre et de l'éducation physique et sportive.

Un seul candidat a obtenu une note supérieure ou égale à dix et est donc admis à l'examen. Ce taux de réussite doit inciter les candidats qui se présentent à ne pas négliger la préparation des épreuves.

La composition du jury

Le jury était composé de personnels variés : inspecteurs, professeurs, experts du domaine permettant de s'appuyer sur l'expertise de chacun afin de cerner au mieux les compétences des candidats avec des regards complémentaires.

Le rapport écrit

D'au plus cinq pages dactylographiées, précise d'une part, les titres et diplômes obtenus, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et présenté, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages,

¹ Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018.

*d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, **comportant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.***

Les rapports reçus sont encore très hétérogènes allant du catalogue d'activités personnelles présentées de manière chronologique à un enseignement problématisé dans un contexte scolaire en lien avec les partenaires privilégiés des enseignements artistiques.

Certains rapports présentent des fautes d'orthographe et de syntaxe. Il est bien entendu indispensable de veiller à la présentation écrite. Si les rapports ne sont pas évalués, ils doivent être formalisés avec soin et révèlent la structuration de pensée du candidat.

La majorité d'entre eux sont trop descriptifs et centrés sur la pratique personnelle du candidat. Pour certains d'entre eux, ils se révèlent être en décalage avec la prestation orale. Ils gagneraient à être davantage construits pour davantage valoriser l'expérience d'enseignement en partenariat plus que celle d'une pratique personnelle. Autrement dit, faire clairement apparaître **une démarche d'enseignement révélatrice d'un traitement didactique au service des enjeux de l'enseignement artistique et d'apprentissages lisibles.**

Pour les candidats qui n'enseignent pas dans ces filières, il est important de prendre contact avec des professeurs qui enseignent la spécialité ou l'option afin de pouvoir observer et s'entretenir avec eux.

L'action et le rôle de l'enseignant doivent être clairement définis en lien avec ceux de l'artiste et des partenaires. Nous attirons l'attention sur le fait que c'est l'enseignant qui est responsable de l'enseignement y compris lorsqu'un artiste intervient. Une forme d'écriture très descriptive ne saurait suffire à témoigner d'une compétence professionnelle à conduire un enseignement de spécialité.

L'exposé du candidat

Il prend appui sur sa formation, ses expériences de mises en œuvre de projets d'éducation artistique en partenariat, ses pratiques personnelles, ses publications... Il peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations, effectués à titre professionnel ou personnel.

Un certain nombre de candidats n'ont pas suffisamment préparé leur prestation orale et ont eu des difficultés à s'émanciper de la lecture d'un document écrit. Si tout type de support est a priori autorisé, il doit rester un simple point d'appui à une présentation orale, souhaitée la plus authentique et vivante possible.

L'exposé n'apporte aucune plus-value s'il n'est qu'une simple redite du rapport écrit. Il cherche avant tout, en se dégageant du mode descriptif, à étoffer le rapport écrit en lui apportant davantage de profondeur, de précision et de clarification dans la mise en œuvre concrète d'un enseignement de danse.

D'autre part, certains exposés ne sont pas suffisamment structurés. Ils valorisent plus l'expérience personnelle du candidat qu'une démarche d'enseignement dédiée à la formation des élèves. Ils correspondent à un catalogue d'actions éparses, sans réellement appréhender les enjeux et de la progressivité du parcours de formation de l'élève.

Un exposé bien préparé révèle, par l'analyse d'une pratique professionnelle, la compétence à se projeter en tant qu'acteur de l'encadrement d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité, en prenant appui sur les programmes en vigueur. Il donne également l'occasion de présenter la construction d'un parcours de formation proposé aux élèves sur leur cursus pour répondre aux enjeux d'une formation artistique et culturelle initiée dans un cadre scolaire en lien avec des partenaires et qui se poursuit tout au long de la vie.

L'entretien

Il succède à l'exposé et doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, sa culture artistique et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'option choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements.

Si la l'interdisciplinarité évoquée par certains est une richesse, cela ne doit pas être au détriment de la danse. Certains candidats témoignent d'un manque de culture chorégraphique, ainsi que de connaissances sur la didactique de l'enseignement de la danse tant en pratique qu'en théorie.

D'autres candidats témoignent d'une culture chorégraphique, mais les mises en œuvre d'un enseignement en partenariat restent implicites. Cet aspect est important et ne doit pas être négligé.

Au cours de l'entretien, le candidat doit faire preuve d'un niveau de réflexion qui favorise l'expression de propositions précises portant sur l'organisation et l'animation pédagogiques, inscrites dans une finalité d'éducation artistique et culturelle dans l'articulation de ses dimensions pratique et culturelle. Le jury doit voir au travers des propos du candidat le fonctionnement de la classe, et ce que l'élève va vivre en danse.

Au-delà de son expérience vécue, il doit pouvoir témoigner d'une ouverture culturelle, d'une capacité d'analyse de sa pratique d'enseignement, et d'une aptitude à s'inscrire dans une approche sensible de la pratique de la danse avec les élèves. **Ses propositions sont ancrées dans un parcours de formation qui intègre la bonne prise en compte des différents dispositifs artistiques existants dans l'École. L'échange doit également révéler la capacité du candidat à faire la démonstration de la réelle plus-value éducative d'un enseignement optionnel ou de spécialité danse.** Dans ce cadre, la notion de partenariat artistique doit être comprise par les candidats. Les programmes doivent être maîtrisés dans leur ensemble ainsi que les modalités de certification des élèves.

Afin de préparer l'examen, il est conseillé :

- D'entretenir une culture artistique et chorégraphique solide (fréquentation des salles de spectacle, lecture d'ouvrages spécialisés), et une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions, fréquentation des théâtres...)
- De connaître les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité Danse.
<https://eduscol.education.fr/1699/programmes-et-ressources-en-danse-voie-gt>
- D'entretenir une culture didactique de l'enseignement de la danse à l'école, dans sa dimension pratique et sur le plan de l'articulation pratique-théorie.

- Outils pédagogiques et vidéos en ligne :

<https://www.numeridanse.tv/accueil>

www.data-danse.fr

www.passeursdedanse.fr

- De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité danse, de se déplacer dans les établissements, de solliciter des enseignants pour proposer des mises en œuvre cohérentes et concrètes et éventuellement de les rencontrer ou d'observer les élèves in situ.
- D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts.
- D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire dans le cadre du Parcours Educatif d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)
- Connaître les outils comme ADAGE et l'actualité avec le PASS Culture.

Quelques ressources supplémentaires :

- La page Education Artistique et Culturelle du ministère de l'Education Nationale

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

- Centre national de la Danse :

<https://www.cnd.fr/fr/>

- Site Eduscol « Donner corps à la pratique de la danse en milieu scolaire » :

<https://eduscol.education.fr/3776/donner-corps-la-pratique-de-la-danse-en-milieu-scolaire>

- Rapport de l'IGESR sur l'Etat des lieux de la danse en milieu scolaire de mai 2021

- <https://www.education.gouv.fr/mission-arts-plastiques-photographie-danse-volet-danse-323549>